

Lyon, le 21 juin 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE****LA MÉTROPOLE DE LYON DÉBLOQUE UN MONTANT EXCEPTIONNEL DE 413 000€ POUR ACCOMPAGNER LES CENTRES DE VACCINATION MIS EN PLACE PAR LES COMMUNES**

La vaccination est mise en œuvre sur les territoires, sous pilotage de l'Agence régionale de santé (ARS) et de la Préfecture, en lien étroit avec les acteurs concernés et notamment, les collectivités territoriales. Le déploiement de la vaccination se fait progressivement suivant une logique simple : la priorité est donnée aux publics les plus vulnérables au virus, et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie.

Dans son rôle de chef de file de la prévention-santé sur son territoire, la Métropole de Lyon a décidé de s'engager dans la campagne de vaccination et de contribuer à l'augmentation de la couverture vaccinale, notamment des personnes les plus fragiles, en apportant un soutien financier exceptionnel pour la campagne de vaccination 2021 aux communes ayant mis en place des centres de vaccination.

Au 27 mai 2021, les centres de vaccination implantés sur le territoire de la Métropole sont soit adossés à des centres hospitaliers, soit portés par des communes, ou encore dits « éphémères ». **Les communes qui portent des centres de vaccination sont les suivantes : Lyon ; Bron ; Rillieux-La-Pape ; Saint-Priest ; Vaulx-en-Velin ; Villeurbanne ; Vénissieux ; Décines-Charpieu ; Caluire ; Neuville ; Ecully.**

Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon « *Je remercie les communes de leur engagement pour l'ouverture de ces centres qui ont profité aux habitantes et aux habitants de leurs communes mais aussi à ceux d'autres communes de la Métropole. Cette aide vient soutenir les communes dans leur engagement dans la campagne de vaccination des habitants* ».

Aujourd'hui, au Conseil de la Métropole de Lyon, a été votée **une subvention de fonctionnement d'un montant global de 413 000€ pour notamment aider à l'installation et la mise en route des centres, et donc faciliter la vaccination d'une majeure partie de la population.**

**Dans cette même dynamique, au-delà du vote de la subvention, la Métropole de Lyon a d'ores et déjà organisé la vaccination dans 47 résidences autonomie, permettant la vaccination de près de 2000 personnes âgées.**

Depuis le mois de mai, ce sont **40 professionnels de santé volontaires du Grand Lyon qui sont mobilisés à travers le territoire** pour participer à la vaccination des personnes les plus vulnérables, dans une logique d'« aller vers », aux côtés des professionnels de santé libéraux, de l'ARS et des communes concernées. La collectivité est déjà intervenue sur plusieurs communes du territoire, permettant notamment la vaccination de personnes très dépendantes, dans l'incapacité de se déplacer dans les centres mis en place.

Cette démarche de vaccination hors-les-murs continuera pendant l'été et à la rentrée, notamment sur 4 communes : **Saint-Fons, Vénissieux, Lyon 9 la Duchère et Vaulx-en-Velin**, afin d'y renforcer le taux de couverture vaccinale. La Métropole de Lyon et ses équipes mobiles sont mobilisées sur toute la partie logistique des doses (commande, récupération, stockage et conditions de conservation...), ainsi que pour la vaccination sur place.

**Contact presse Métropole de Lyon**Anaïs Mercier [amercier@grandlyon.com](mailto:amercier@grandlyon.com)

04 26 99 34 27 / 06 98 73 61 96